

de là, car il est prouvé que le programme de fermeture des petits bureaux de poste mis en vigueur en 1966 permet au ministère des Postes et des Communications d'assurer un meilleur service dans les régions rurales du pays.

L'administration des postes, au Canada, est très onéreuse et grevée de traditions, comme le mentionnait tout à l'heure l'honorable ministre des Postes et des Communications (M. Kierans). En vue d'assurer un service plus efficace à la population, le ministère des Postes et des Communications doit trouver de nouvelles méthodes de livraison du courrier.

Monsieur l'Orateur, au siècle où nous vivons, les gouvernements qui proposent des réformes pratiques, dans l'intérêt des citoyens, reçoivent immédiatement les protestations de certains groupes, plus particulièrement dans les assemblées délibérantes comme la Chambre des communes. Mais je me demande si ceux qui protestent ont des solutions de rechange à proposer. Après avoir écouté les discours prononcés cet après-midi sur cette motion d'opposition, je n'ai entendu aucun honorable député de l'opposition proposer une seule solution que l'honorable ministre pourrait considérer comme acceptable.

Monsieur l'Orateur, certains services fournis par le ministère des Postes devraient être subventionnés par le gouvernement, car l'immensité de notre territoire et la faible densité de la population, notamment dans plusieurs régions rurales, font que les postes canadiennes doivent surmonter des difficultés d'ordre financier très graves.

Certains bureaux ruraux ne font des profits que de l'ordre de \$5 à \$1,000 par année. Les frais d'administration s'élèvent, dans certains cas, à \$2,000, alors que les recettes ne sont que de \$100 par année.

Lorsque j'étais chef de cabinet du ministre des Postes, on a mis sur pied un programme visant à fermer certains petits bureaux de poste et, au début, il fut appliqué dans la région de Gaspé que l'on qualifiait de région-pilote.

Dans les circonscriptions de Gaspé et de Bonaventure, on a fermé 90 petits bureaux de poste depuis 1966. Dans la seule circonscription de Gaspé, que je représente à la Chambre, on en a fermé 56. Au cours de cette même période de temps, on a modifié les services de distribution et de livraison du courrier. On a créé quatre centres de distribution. Je défie n'importe quel député d'aller en Gaspésie et de trouver une personne qui ne soit pas maintenant satisfaite de ce nouveau service postal.

Le courrier en provenance de Montréal, de Québec et de Toronto nous arrivait par le Canadien National à 8 heures du soir. Avec la fermeture des petits bureaux de poste, les

camions postaux, devant s'arrêter à un nombre moindre d'endroits, font d'abord la livraison du courrier aux différents centres de distribution. Nous recevons donc notre courrier à 8 heures du matin au lieu de 8 heures du soir, soit 12 heures plus tôt.

Et, comme preuve à l'appui, je dirai qu'une lettre postée à Gaspé mettait autrefois de quatre à cinq jours pour parvenir à Ottawa.

Or, mercredi soir, le 20 mai, on m'a adressé une lettre de Grande-Rivière, en Gaspésie, et ce matin je la recevais dans mon courrier. Pourtant, à cette période de l'année, le service est très lent, car il est reconnu qu'avec les retards qui se produisent à certains centres de distribution, comme celui de Montréal, on éprouve quelque difficulté à acheminer le courrier aussi rapidement qu'auparavant.

Mais, au mois de janvier et au mois d'octobre de l'an dernier, j'ai fait l'expérience suivante: J'ai pu constater qu'une lettre expédiée d'Ottawa en Gaspésie ou de la Gaspésie à Ottawa met 15 heures à franchir cette distance, grâce au nouveau programme mis en œuvre en 1966 par le ministère des Postes, programme visant à la fermeture des petits bureaux de poste et à la mise en service de dessertes postales.

Les députés de l'opposition qui critiquent le programme de fermeture des petits bureaux de poste ne font que de la petite politique. Je me souviens que dans la belle province du motionnaire, alors que j'étais au service du ministère des Postes, nous avons dû fermer quelques petits bureaux de poste, entre autres, ceux d'Iona, d'Alma, de Cherry Valley et de Somerville. A Cherry Valley, il n'y avait que 5 usagers, à Iona, 34 et à Somerville, 38.

Et des plaintes nous parvenaient de certains petits «patroneux» de la région ou encore du maître de poste local, qui ne voulait pas perdre son emploi, ou de l'entrepreneur qui devait transporter le courrier d'un petit bureau de poste à l'autre. Nous avons établi un système de distribution de routes rurales en ces endroits. Et je défie les députés de cette province de retourner chez eux et de demander aux usagers d'Iona, d'Alma, de Cherry Valley ou de Somerville s'ils sont satisfaits des programmes mis de l'avant par le gouvernement libéral depuis 1968, sans recevoir une réponse affirmative. Monsieur l'Orateur, la preuve qu'ils sont satisfaits, c'est qu'ils ont permis à M. Campbell, premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, de remporter une écrasante victoire, récemment.

● (3.40 p.m.)

Monsieur l'Orateur, s'il survient un retard de livraison du courrier au Canada, il n'est pas attribuable à la fermeture des petits bureaux de poste des régions rurales, mais